Nations Unies S/PV.8752



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8752^e séance Mardi 28 juillet 2020, à 10 h 35 New York

Président: M. Heusgen.... (Allemagne) M. Matjila Membres: M. Pecsteen de Buytswerve M. Zhang Jun M. Auväärt M, Hunter Fédération de Russie..... M. Nebenzia France.... M. de Rivière M. Djani Niger.... M. Abarry M. Bencosme Castaños Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord M, Allen Mme King M. Kabtani Viet Nam M. Dang

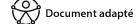
Ordre du jour

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (S/2020/585)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)







La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (S/2020/585)

Le Président (parle en anglais) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil pour leurs contributions utiles à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus ses membres, je considérerai que le Conseil de sécurité approuve la déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2020/7.

La séance est levée à 10 h 40.

2/2 20-19713